



## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : **421-04516**

DE : **M. STETSKI (KOOTENAY-COLUMBIA)**

DATE : **LE 18 JUIN 2019**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **ADAM VAUGHAN**

---

Réponse du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

---

OBJET

**Programme national de garderies**

---

**TRADUCTION**

---

**RÉPONSE**

Le gouvernement du Canada reconnaît que les Canadiens devraient avoir la chance d'élever leurs enfants comme ils le souhaitent, mais beaucoup d'entre eux n'ont pas accès aux services de garde de haute qualité et abordables dont ils ont besoin.

Favoriser le développement de la petite enfance peut engendrer des avantages à long terme pendant toute la vie de l'enfant. Les recherches révèlent l'existence d'une corrélation positive entre des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de qualité, la participation au marché du travail des parents et le développement de l'enfant. Pour les parents et les enfants autochtones, l'accès à des programmes adaptés sur le plan culturel tenant compte du caractère unique des cultures, des traditions, des valeurs ainsi que des coutumes des communautés des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse peut s'avérer crucial pour forger l'identité culturelle et l'estime de soi d'un enfant.

Le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de 7,5 milliards dollars sur onze ans pour créer plus de places en garderie abordables et de grande qualité partout au pays. Rendre les services de garde d'enfants plus accessibles et moins chers aidera tous les enfants à avoir un meilleur départ dans la

vie, aidera les parents qui veulent retourner au travail et appuiera les familles en réduisant le fardeau des frais de garde d'enfants.

À cette fin, le 12 juin 2017, les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral ont conclu un accord sur un Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Le cadre jette les bases qui amèneront les gouvernements à travailler à la concrétisation d'une vision commune à long terme selon laquelle tous les enfants profitent de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de qualité. Le gouvernement fédéral a conclu des accords bilatéraux de trois ans (2017-2018 à 2019-2020) avec chaque province et territoire qui répondent à leurs besoins uniques en matière d'apprentissage et garde des jeunes enfants.

Les investissements en matière de l'apprentissage et la garde de jeunes enfants avec les provinces et les territoires entraînera la création de jusqu'à 40 000 places de garderie plus abordables au pays d'ici mars 2020. Le gouvernement du Canada est sur le point d'atteindre ces résultats avec plus du tiers de l'objectif atteint lors de la première année. Ces investissements sont importants car des services de garderie de grande qualité offrent aux parents - en particulier aux mères qui sont souvent responsables des soins aux jeunes enfants - la possibilité de participer au marché du travail.

Il est crucial pour les enfants inuits, métis et des Premières Nations d'avoir accès à des services de garde des jeunes enfants de grande qualité et adaptés sur le plan culturel afin qu'ils aient le meilleur départ possible dans la vie. Le 17 septembre 2018, le gouvernement du Canada, l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis ont annoncé conjointement le Cadre pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones. Ce Cadre permet de répondre aux besoins particuliers et aux cultures des Premières Nations, des Inuits et des métis. Le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, élaboré conjointement avec les partenaires autochtones, complète le Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.